
NEOCOM MULTIMEDIA
Société Anonyme en liquidation
au capital de 1 164 561,76 euros
Siège social de liquidation : 190 boulevard Haussmann
75008 PARIS
337744403 RCS PARIS

RAPPORT DU LIQUIDATEUR
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 23 MAI 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022
Clôture de la liquidation 15 avril 2023

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, en notre qualité de liquidateur es-qualité, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Par ailleurs, la société étant en liquidation depuis le 31 août 2022 et les opérations de liquidation étant arrivées à terme, nous vous présenterons et demanderons aussi d'approuver les comptes définitifs de liquidation (clôture de liquidation) au 15 avril 2023.

Nous vous rappelons qu'à la suite de notre requête fin janvier 2023 aux fins de proroger le délai pour vous faire rapport dans les six mois, nous avons obtenu du Tribunal de commerce une ordonnance prorogeant jusqu'au 1^{er} juillet 2023 le délai de réunion de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer sur la situation active et passive, et sur la poursuite des opérations de liquidation de la société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des derniers rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a enregistré que 7 mois d'activité ayant cédé son fonds de commerce à la société EVEN MEDIA INTERACTIVE au 1^{er} août 2022, conduisant à sa liquidation amiable à compter de cette date.

La reprise du fonds de commerce a été totale à l'exception du siège social. La fin d'exercice 2022 a donc consisté principalement à transmettre les contrats et informations au repreneur, tout en réalisant l'actif, payant les dettes (dont remboursement des PGE), restructurant le siège (départ du personnel attaché, fin de bail, des contrats frais généraux...) et sa filiale PEL –(idem) qui a été ensuite dissoute par Transmission Universelle de Patrimoine.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société a encaissé en début d'année le solde du prix de vente du fonds de commerce et terminé au 15 avril 2023 les opérations de liquidation.

RÉSULTATS 31 décembre 2022 - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats exercice clos le 31 décembre 2022

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur dans une logique liquidative.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 916 259 euros contre 9 919 127 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -40,36%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 131 376 euros contre 81 650 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 60,90%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 517 324 euros contre 8 365 574 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -34,05%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 21 599 euros contre 62 516 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -65,45%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 965 385 euros contre 696 981 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 38,51%.

Le montant des charges sociales s'élève à 239 925 euros contre 311 269 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,92%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 117 748 euros contre 69 483 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 69,46%.

Le montant des autres charges s'élève à 22 818 euros contre 15 268 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 49,45%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6 884 798 euros contre 9 521 090 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,69%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -837 163 euros contre 479 686 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -274,52%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -28 921 euros (-58 013 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -866 084 euros contre 421 674 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -305,39%.

Le résultat exceptionnel enregistrant le prix de cession du fonds de commerce de 2,6 M euros ainsi que la sortie des actifs correspondants s'établit quant à lui à 1 374 248 euros contre 0 pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 145 221 euros contre 127 387 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,00%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 362 943 euros contre un bénéfice de 294 287 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,33%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un **bénéfice de 362 942.96 euros**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte de report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 592 237,48 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende global	Div./action
2021	1 527 806	366 673.44	0,24 €
2020	1 527 806	458 341,80	0,30 €
2019	1 527 806	488 897,92	0,32 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Examen des comptes et résultat de clôture de liquidation au 15 avril 2023

Les comptes 2022 anticipant au mieux toutes les opérations liées à la liquidation, le résultat du bilan de clôture de liquidation arrêté 15 avril 2023 depuis le 1^{er} janvier 2023 s'établit à -47 568.35 euros, correspondant en grande partie aux droits de partage sur le boni.

Cette perte est donc ajoutée aux capitaux propres pour la répartition aux Actionnaires.

Sachant que par décision du liquidateur du 8 février 2023, il a déjà été distribué aux Actionnaires un acompte sur liquidation d'un montant global de 3 208 392.60 e (soit 2.10 e par action), le reliquat actif du compte de liquidation de la Société ne s'élève plus qu'à 336 276.53 euros.

Et au total, le **boni de liquidation** s'élève à **1 808 699,00 euros**.

En effet, l'acompte du 8 février 2023 de 3 208 392.60 e (soit 2.10 e par action), se décomposait en un remboursement à chaque Actionnaire d'un montant de 0,76 euros par action pris en priorité sur les postes du bilan « capital et primes d'émission » pour 1 735 970.13 e non imposables (soit 1.14 e par action), contrairement au reliquat de 1 472 422.47 e pris sur les postes « Réserve légale et Autres réserves », soit 0.96 e par action (cf. BOI-RPPM-RCM-10-20-40 n° 60 et 70, 20-12-2019), ce dernier étant imposable et éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 243 bis du Code Général des Impôts.

Les comptes présentés ici de clôture définitive de liquidation font donc ressortir un solde positif des capitaux propres restant **à répartir entre les actionnaires de 336 276.53 euros**, soit un montant de **0,22 euros par action**.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au liquidateur à l'effet de procéder au paiement de ce solde, qui est aussi éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 243 bis du Code Général des Impôts. Ce solde provient en effet des postes du bilan « Autres réserves », « report à nouveau créditeur » et « Résultat de l'exercice ».

Les documents, comptes et rapports vous ont été adressés dans les conditions et délais prévus par la loi, les règlements et nos statuts.

Nous vous invitons à adopter les résolutions proposées, à donner quitus de notre gestion et à constater la clôture de la liquidation de la Société.

Fait à PARIS,
Le 17 avril 2023

Bertrand GLINEUR
Liquidateur



The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes. Below the signature, the initials 'BG' are written in a simple, handwritten style.